



## Litige avec sfr cocernant les frais de résiliation

Par **Rider**, le 19/10/2011 à 00:29

Bonjour,

voila mon probleme, j'ai soucrit un forfait illimithyque 5 webphone 1h chez SFR, cependant j'ai du déménager pour raison professionnelle et je ne reçois aucun réseau a mon domicile.

De ce fais je contacte le service client me disant que le service technique doit tester ma ligne, il en résulte que je rencontre "un default de couverture réseau" selon leur dire,comme mon déménagement date de moins de 3 mois et que je me situe dans une zone particulière j'avais la possibilité de résilier sans préjudisce des mois restants avant la fin du contrat.

j'ai donc réaliser la résiliation de mon contrat par lettre recommandée avec accusé de reception et avec leur confirmation par téléphone que je ne paierai pas de frais de résiliation. aujourd'hui 18 octobre mon compte à était débiter de 400.84€ montant correspondant aux mois de forfait restant avant l'échéance finale du contrat, furieux je contacte le service client on me répondu que l'on ne pouvait pas me réponde qu'il créer un dossier pour ma demande et qu'il fallait que j'attende 24h pour etre recontacter.

sachant en plus que cette histoire m'amene a payer des frais de découvert et que ma carte bleue est bloquée

aider moi svp je vous remercie

Par **jlf\_jlf\_jlf**, le 19/10/2011 à 13:47

Bonjour,

Ayant eu un problème similaire avec un autre opérateur, j'ai appris (trop tard dans mon cas)

qu'un prélèvement pouvait être rejeté après coup. Contactez votre banque au plus vite, et, par expérience avec les banques, pas de fax style "freebox" (vous ne pourrez pas apporter la preuve du bon envoi de votre fax). Donc le plus simple est la remise du courrier au guichet avec un coup de tampon de la banque, ou sinon LRAR. Essayez de mettre votre banquier de votre côté, cela vous évitera peut-être les frais annexes...

Cordialement,

JLF

Par **Rider**, le **20/10/2011** à **17:55**

Bonjour

merci pour votre réponse mais mon problème est réglé, il vont procéder à la régularisation de la situation dans maximum 15 jours.

avis aux modérateurs le post peut être cloturé.

merci